

# Académie de LIMOGES

Novembre 2009

## **Courrier du collectif AED/AVS Tous en grève le mardi 24 novembre 2009 !**

### **SNES, FSU, KEZAKO ???**

La FSU est la première fédération syndicale de la Fonction publique d'Etat.

Dans l'Education nationale, elle est largement majoritaire, en France et dans l'académie. Elle rassemble différents syndicats, par secteur d'intervention ; il s'agit notamment, dans le 1er degré (écoles), du SNUipp (syndicat national unitaire des Instituteurs et PEGC) et dans le second degré (collèges, lycées) du SNES (Syndicat National des Enseignements de Second Degré) et du SNUEP (Syndicat National Unitaire de l'Enseignement Professionnel).

**En ce qui concerne les AED/AVS la liste FSU a recueilli 61,5 % des voix (et 3 élus sur 4) dans l'académie de Limoges lors des dernières élections en décembre 2008.**

**La FSU défend l'idée d'une école pour tous, émancipatrice, dotée des moyens indispensables et respectant les droits et les statuts des personnels qui y travaillent.**

### **Chacun dans son coin ou tous ensemble et syndiqués pour défendre nos droits ?**

Près d'un trimestre vient déjà de s'écouler... Première rentrée pour les uns, sans doute la dernière pour ceux qui remplissent une sixième fois : à l'heure actuelle aucune autre alternative que le chômage ne leur est proposée.

Si vous faites partie des AED/AVS récemment embauchés, ces trois mois ont normalement permis de découvrir les attraits de la fonction, d'apprécier les relations avec les élèves ou entre collègues, ... Peut-être avez vous également goûté aux premiers désagréments attachés au statut d'assistant d'éducation : précarité du contrat (trop souvent d'un an, alors même que la loi permet trois ans... selon le bon vouloir du chef d'établissement) ; non-respect des missions (aide aux devoirs et soutien scolaire sont des activités totalement différentes...), rémunération insuffisante, temps de travail trop important pour mener à bien ses études, ...

Le statut des AED/AVS est en effet construit pour établir une relation de hiérarchie et de soumission : le recrutement est fait par le chef d'établissement ou

en son nom. C'est lui qui a droit de vie et de mort sur votre renouvellement de contrat...

Bien évidemment, cette individualisation pèse sur la défense des droits de chacun qui se retrouve isolé dans son établissement.

Réunion Assistant(e)s d'éducation  
le mardi 24 novembre 2009  
à 14h30

dans les locaux  
du SNES-FSU à Limoges  
Voir infos détaillées en dernière page

BULLETIN DE SYNDICALISATION  
EN DERNIERE PAGE

(Suite page 2)

# Lettre du collectif Assistants d'Education

(Suite de la page 1)

Ce n'est donc que **tous ensemble**, en nous organisant et en faisant front commun que nous pourrions imposer une amélioration de nos conditions de travail et de nos droits.

Pour cela, nous ne pouvons que vous appeler à **faire grève le mardi 24 novembre** (en cas de réticence de l'administration, faites-nous signe : le droit de grève est un droit constitutionnel), à **rejoindre le collectif des AED/AVS de l'académie de Limoges, et à vous syndiquer**. Non seulement la cotisation est d'un montant modeste (37 euros soit moins de 13 euros après déduction fiscale) mais en plus elle contribue à financer les activités du collectif et à montrer l'attachement de chacun à la défense du service public d'éducation et au refus d'un statut au rabais.

Pour cela, quelques dates à noter sur votre agenda

## **mardi 24 novembre grève et manif :**

- à Limoges à 10h30 devant le rectorat
- à Guéret à 11 heures devant l'inspection d'académie
- à Tulle à 10h30 place de la cité administrative

**Réunion des AED/AVS  
au local du SNES-FSU (40  
av. Saint-Surin à Limoges  
le mardi 24 novembre à  
14h30).**



## **Intervention liminaire des élu(e)s FSU à la Commission Consultative Paritaire AED/AVS du mercredi 17 juin 2009**

Par cette intervention préalable, nous voulons attirer votre attention sur le fait que les principaux problèmes concernant les assistants d'éducation ne sont toujours pas résolus.

Certes, notre demande répétée d'un droit à absence sans récupération pour examens et concours a enfin abouti et nous ne pouvons que nous en féliciter. Mais la multiplication des contrats d'un an ou moins, les recrutements effectués par les chefs d'établissement qui décident arbitrairement de nous reconduire ou non dans nos fonctions font de notre statut un des plus précaires de l'éducation nationale depuis 2003. Six ans se sont en effet écoulés : c'est là le couperet, prévu dans les textes fondant ce médiocre statut d'AED/AVS : plusieurs de nos collègues vont se retrouver au chômage au 31 août 2009, sans perspective d'avenir, ce qui est d'autant plus scandaleux dans une période de licenciements massifs. Ceci souligne qu'il est vraiment nécessaire d'accompagner au mieux les AED/AVS dans leur projet professionnel et personnel, à la fois en développant un véritable dispositif de VAE (Validation des Acquis de l'Expérience) mais aussi en réduisant significativement le temps de travail des AED/AVS pour leur permettre de préparer au mieux leurs examens et concours.

La précarité de notre statut se marque également à travers les dérives des missions des assistants d'éducation : là encore nous constatons que l'on demande à de trop nombreux collègues d'effectuer des tâches qui ne sont pas les leurs (maintenance informatique, soutien scolaire...).

Précarité toujours, qui se remarque dans la rémunération insuffisante des assistants d'éducation et qui contraint de nombreux AED à effectuer des petits boulots complémentaires, rendant ainsi plus difficile encore leur poursuite d'étude.

Enfin, cette précarité s'observe dans le non-renouvellement de contrats d'AED/AVS dont le congé maternité approche ou débute, parfois même avoué oralement par les employeurs qui craignent l'absence de personnel prévu pour les remplacer.

Avec ce statut, nous sommes bien loin des conditions qui permettraient à un étudiant de poursuivre ses études et de les financer dans de bonnes conditions.

### **C'est pour toutes ces raisons que nous demandons encore et toujours :**

- \* Une systématisation des contrats d'une durée de trois ans pour les AED qui le souhaitent.
- \* Une gestion rectorale du recrutement et de l'affectation des assistants d'éducatrices ainsi qu'un droit à mutation.
- \* Une revalorisation salariale significative
- \* Un dispositif de remplaçants systématisé pour tous les congés (maternité, paternité, maladie, examens, ...)
- \* Une amélioration du statut des assistants d'éducation tendant vers celui des MI-SE.

## **Nous consulter c'est bien, maintenant agissez ! Bilan de la Commission Paritaire Consultative**

C'est donc le 17 juin 2009 que l'unique commission consultative paritaire de l'année scolaire 2008-2009 s'est réunie au rectorat de l'académie de Limoges. Composée de représentants des personnels (3 FSU, 1CGT) et de l'administration, cette commission nous a permis de revenir sur les questions fondamentales de nos conditions d'exercice.

Les élus FSU sont donc revenus sur les différents points évoqués ci-dessus : le mode de recrutement non approprié qui accroît les inégalités de traitement entre collègues, les pouvoirs excessifs du chef d'établissement, la difficulté à engager sérieusement un cursus universitaire lorsque l'on travaille de 35 à 41 heures par semaine, ...

Nous rappelons ici que le SNES-FSU milite encore et toujours pour un retour au statut d'étudiant-surveillant et à l'ouverture de postes aux concours (d'enseignement, d'éducation, administratifs) dans l'intérêt du service public d'éducation et de tous ceux qui souhaitent un emploi stable.

## Grève le 24 novembre

Alors qu'un projet de budget catastrophique est débattu au parlement, le SNES avec la FSU appelle les personnels à se mobiliser pour un système éducatif qui assure la réussite de tous les jeunes. Pour l'école et pour nos métiers, tous ensemble du primaire à l'Université mardi 24 novembre pour réussir la grève et imposer une autre politique éducative !



### Il n'y a que des bonnes raisons de faire grève !

- **contre la précarité les suppressions de postes** (depuis 2003, 45.000 postes ont été supprimés dans les collèges et les lycées et le projet de budget 2010 en prévoit 16000).
- **pour l'augmentation des recrutements**
- **pour une autre réforme de la formation des enseignants**
- **pour les salaires et la revalorisation de l'ensemble des personnels**
- **pour la défense des statuts de tous les personnels**

Ce sont les conditions de travail et d'étude qui sont gravement détériorées : classes surchargées, enseignements supprimés (options, accompagnement éducatif, chorale, enseignement généraux), multiplication des heures supplémentaires et des compléments de service, alourdissement de la charge de travail, remplacements non assurés, recours accru aux emplois précaires, conditions d'accueil des élèves handicapés dégradées, ... Le gouvernement s'acharne à asphyxier l'école !

**Mardi 24 novembre, dans toute l'éducation, mobilisons-nous et réussissons la grève pour faire**

## Droits des AED :

Le SNES a édité un bulletin "AED. Connaître et faire respecter vos droits". Demandez-le au responsable syndical SNES-FSU de votre établissement ou contactez directement la section académique (coordonnées en dernière page).

Même si la rentrée est faite, certains points sont à rappeler :

- **sur les congés maternité** : ils sont de droit. Malgré les dires de certains chefs d'établissement, la loi protège les femmes enceintes et le non renouvellement d'un contrat pour ce motif est illégal. Le chef d'établissement doit faire une demande écrite (sur formulaire spécifique) au rectorat. Si vous avez connaissance du refus de remplacement d'un AED/AVS pour cause de congé de maternité, faites-le nous savoir, que nous puissions intervenir.

- **rattrapage du lundi de Pentecôte** : certains établissements font rattraper dès le début de l'année les "ponts" à venir notamment au mois de mai (jeudi de l'Ascension notamment). Cela vaut aussi pour les AED/AVS sauf pour le lundi de Pentecôte : il figure déjà dans le contrat de travail des assistants d'éducation... il n'y a donc pas besoin de le rattraper !

- **sur les 200 heures de formation** : les pratiques d'un établissement à l'autre sont variables : certains défalquent les 200 heures automatiquement, d'autres sur justificatif. Retenez simplement que sur présentation du justificatif d'un organisme de formation, ces 200 heures sont de droit. Et elles n'ont aucun rapport avec les journées de préparation d'examen ou de concours (qui sont en plus de ces 200 heures).

- **journées d'examen et de concours** : c'est une victoire syndicale du SNES-FSU : désormais, tout AED/AVS inscrit à un concours ou à un examen peut s'y présenter et bénéficier de deux jours de préparation par concours ou par session d'examen. Bien évidemment, ceux-ci ne sont pas à rattraper, pas plus que les jours d'épreuves.

**A préciser toutefois** : si un chef d'établissement vous refuse le droit de vous présenter à un concours ou à un examen, il doit le faire par écrit en motivant sa décision. Pour les journées de préparation, si l'assistant d'éducation formule une demande précise, l'administration est en droit de lui proposer d'autres jours de révision (au cas où cela poserait problème dans l'organisation du service).

# Lettre du collectif Assistants d'Education

## Participer au collectif d'assistants d'éducation ?

Cela fait près de six ans qu'existe un collectif d'assistants d'éducation, qui se réunit lorsqu'il y en a besoin, pour faire le point sur les évolutions du statut, élaborer un bulletin (comme celui-ci), envisager des actions revendicatives ou d'information. **Mais comme chaque année des assistants d'éducation quittent la fonction, il y a toujours besoin de sang neuf.**

Si tu es intéressé(e), pour venir aux réunions, proposer un article, laisse un message sur le mail du SNES-FSU (en précisant dans l'entête : « assistant d'éducation »), ou téléphone aux coordonnées figurant ci-contre.

Pour consulter les précédents bulletins du collectif des Assistants d'Education en Limousin, une seule adresse : [www.limoges.snes.edu](http://www.limoges.snes.edu)

## Réunion du mardi 24 novembre 2009 à Limoges

Elle se déroulera donc le :

**Mardi 24 novembre 2009 à 14h30  
dans les locaux du SNES-FSU à Limoges  
40 avenue Saint-Surin**

(rue située dans le prolongement du champ de foire, après le musée Adrien Dubouché)

### Au programme :

- point sur les droits et le statut des AED/AVS
- Organisation du collectif AED/AVS pour défendre collectivement nos droits.
- Situations particulières
- Et tout autre point que vous souhaiteriez aborder...

### Comment contacter le SNES-FSU ?

**Pour la FSU, la permanence est assurée dans les locaux du SNES-FSU : 40 avenue Saint-Surin à Limoges**

- des permanences sont assurées le mardi de 14 heures à 17 heures au : 05-55-79-61-24
- suivi du secteur : Stéphane Lajaumont
- courrier électronique : [s3lim@snes.edu](mailto:s3lim@snes.edu)



## Bulletin de syndicalisation :

**Je me syndique, pour défendre mes droits et améliorer mon statut !**

Je soussigné.....

AED

AVS-I

AVS-Co

Assistant Pédagogique

EVS

à plein temps / mi-temps (entourer les mentions correspondantes)

Etablissement d'affectation : .....

Etablissement d'exercice (si différent) : .....

Adresse mail : ..... Téléphone : .....

Adresse personnelle : .....

*Souhaite me syndiquer au SNES-FSU.*

Coupon à renvoyer avec un chèque de **37 euros** à l'ordre de "SNES Limoges"

à SNES-FSU- 40 avenue Saint-Surin - 87000 LIMOGES